

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	57

PRESENTS	45
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	35

Vote Pour :	53
Vote Contre :	0
Abstention :	4

Date de la Convocation

2 DECEMBRE 2025

Date d’Affichage

2 DECEMBRE 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Bernard MIRAMOND, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Marie-Claire MATE à Elisabeth LOYER, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christophe GOURMANEL

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°247_2025

ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 30- Versement d’avances du Budget principal vers le Budget Mobilité et le Budget Photovoltaïque par anticipation au vote du Budget Primitif 2026 Budget Principal

Exposé des motifs

En début d’exercice 2026, dans l’objectif d’assurer la trésorerie nécessaire des budgets annexes

MOBILITÉ et PHOTOVOLTAÏQUE à autonomie financière, il est proposé le versement d'avances par anticipation au vote du BP 2026, conformément aux règles de la comptabilité M57. Ces avances limitent le recours aux lignes de trésorerie.

Les avances sur l'exercice budgétaire 2026 sont proposées comme suit :

Principal vers Budget Mobilité : 150 000 €

Principal vers Budget Photovoltaïque recettes : 300 000 €

Lesdites sommes seront libérées en fonction des besoins de trésorerie.

Les crédits correspondants seront inscrits aux budgets respectifs lors de l'adoption des budgets primitifs.

Le Conseil de communauté,

Oùï cet exposé,

Vu le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 26 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention de Florence BELOU en son nom et au nom de Blaise AZNAR lui ayant donné pouvoir, Mathieu BLESS et Michelle LAVIT) :

- **approuve** le montant des avances de trésorerie :
 - . du Budget Principal au Budget MOBILITÉ : 150 000 €
 - . et du Budget Principal au budget PHOTOVOLTAÏQUE : 300 000 €
- **charge** le Président de libérer les sommes ci-dessus explicitées en fonction des besoins de trésorerie de chacun des budgets
- **décide de procéder** aux inscriptions desdites sommes dans le BP 2026 de chacun des budgets correspondants :

Article 168751 - Autres dettes Collectivité de rattachement (Recettes d'Investissement)

et article 276351 Créances sur collectivités publiques GFP de rattachement (dépendances d'Investissement)

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 16 DEC. 2025

- publication - mise en ligne

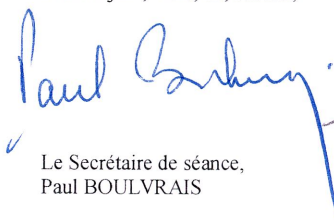
Le 16 DEC. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,


Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides



Le Président,
Paul SALVADOR